



Le 20 septembre 2022

Pour garder informés les membres de la communauté de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson sur les activités se déroulant au cours des séances ordinaires du Conseil des commissaires, le service des Communications et du développement communautaire envoie des résumés des décisions prises à chaque réunion.

Voici les principales décisions prises lors de la séance ordinaire du 19 septembre. Divers rapports de comités ont été présentés ainsi que les procès-verbaux. Vous les trouverez en cliquant sur le lien suivant: <https://www.lbpsb.qc.ca/fr/conseil-des-commissaires/informations-du-conseil>

- 1) Le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson a adopté le budget de fonctionnement de la commission scolaire de 2022-2023 qui affiche un déficit de 578 267 \$. Il a aussi adopté une résolution demandant au ministère de l'Éducation du Québec de compenser la commission scolaire pour le déficit total dans le financement du transport.

Le budget sera aussi transmis au ministère de l'Éducation. Pour en voir les principaux points, cliquez sur le lien suivant : <https://www.lbpsb.qc.ca/wp-content/uploads/2022-09-20-LBPSB-Budget-2022-23-FR.pdf>

- 2) Le Conseil des commissaires a approuvé que le contrat de services professionnels pour le projet de l'école Saint-John-Fisher Sr. portant sur les rénovations de l'enveloppe extérieure soit accordé, conformément aux documents de l'offre, à Cormier Lefebvre Architectes Inc.
- 3) Le Conseil des commissaires a approuvé que soit accordé le consentement de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson à la transaction proposée définie dans la pièce jointe « Modification to Transportation Service Contracts LBP 222804, LBP 222805, LBP 222807, LBP 222808 (2022) » à Autocar Royal Inc.
- 4) Le Conseil des commissaires a approuvé que dans sa prise de position contre le projet de loi 96, la Commission scolaire Lester-B.-Pearson s'en tienne à sa vision et à ses valeurs en ce qui a trait à la promotion d'une excellente éducation pour tous les élèves, à son profond respect des droits et libertés de la personne, à son engagement envers l'équité, la dignité, la diversité et l'inclusion et à son objectif d'offrir aux élèves de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson la possibilité d'obtenir un diplôme bilingue avec bilittéracie, en anglais et en français, afin de contribuer pleinement à la société québécoise et d'y vivre dans l'avenir.

De plus, la résolution précise que la Commission scolaire Lester B. Pearson appuie, en principe, les recours judiciaires visant à contester la validité du projet de loi 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, lorsque la loi porte atteinte aux droits des minorités et les discrimine, ce qui a un effet négatif sur la cohésion sociale du Québec et sur une société juste et équitable pour tous les citoyens du Québec.

Le Conseil des commissaires approuve que le contrat de services professionnels pour la rénovation de l'enveloppe extérieure de l'école primaire Maple Grove soit attribué, conformément aux documents d'appel d'offres, à Epigraphe maison d'architecture Inc.

- 5) Le Conseil des commissaires a examiné les recommandations de la protectrice des élèves et a approuvé qu'après avoir analysé la situation spécifique et que les mesures ont été prises, aucune autre mesure ne soit recommandée et qu'une copie de la résolution soit fournie au plaignant et à la protectrice des élèves.

- 6) Le Conseil des commissaires a approuvé que les contrats de services de transport durant les années scolaires 2022-2028 soient octroyés aux transporteurs suivants : 1. Autobus Alpha Ltée, 2. Les Autobus Robert Bourgon & Fils Inc., 3. 9067-3112 Québec Inc. (Le Relais), 4. 9085-5842 Québec Inc. (Omega)